



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL ESSONNES

Samedi 22 novembre 2008

# Les fidèles laïcs

**Texte de réflexion**

À l'occasion du XX<sup>ème</sup> anniversaire de Christifideles laici



*« Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à être apôtre, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu... Par lui, nous avons reçu la grâce d'être apôtre... » (Rm 1, 1-5).*

Paul écrit, fort de cette grâce que Dieu donne parce qu'il veut la vie et procure les moyens d'y parvenir.

Et nous avons la même certitude aujourd'hui. Le mystère de l'Église est un mystère de vie !

L'occasion de cette intervention est le vingtième anniversaire de la parution de l'exhortation apostolique de Jean-Paul II, *Christifideles laici*, les fidèles laïques... et son but est de réfléchir, avec vous, sur la place des laïcs dans l'Église d'aujourd'hui.

## 1) Les origines de la pensée de Christifideles laici sur les laïcs

### 11) Le Concile

La source immédiate principale en est, évidemment, le Concile Vatican II. Aujourd'hui, on se réfère à cette source en reprenant les textes... et ceux-ci donnent une place importante aux laïcs (le mot lui-même est cité 206 fois... auquel il faudrait ajouter les mots Église, chrétiens, fidèles, baptisés, etc.).

La référence principale est le chapitre IV de *Lumen Gentium*, dont le numéro 31 annonce les quatre traits caractéristiques de Vatican II sur le laïcat.

a) Le Concile a tout fait pour ne pas définir négativement les laïcs – ou du moins pour ne pas les définir dans un lien de dépendance au clergé.

*« Sous le nom de laïcs nous entendons ici tous les fidèles, à l'exclusion des membres engagés dans un ordre sacré et dans un état religieux reconnu par l'Église; c'est-à-dire les fidèles qui, après avoir été incorporés au Christ par le baptême, ont été associés au Peuple de Dieu et rendus à leur manière participants de l'office sacerdotal, prophétique et royal du*

*Christ, et qui exercent pour leur part la mission dévolue au peuple chrétien tout entier dans l'Église et dans le monde. »*

*Lumen Gentium, 31, § 1*

b) Comme on le voit, pour le Concile, la vocation, et donc la dignité des laïcs est fondée sur le baptême.

c) Le Concile met l'accent sur la responsabilité des laïcs dans le domaine temporel :

*« Le temporel <sup>(1)</sup> est un domaine propre aux laïcs et qui les caractérise ».*

d) Le Concile, enfin, mais discrètement, par allusion plus que par nette affirmation, reconnaît que des laïcs peuvent coopérer (Lumen Gentium, 30) à la charge pastorale des évêques et des prêtres, ce que laisse supposer le début du paragraphe 31.

*« Outre cet apostolat qui incombe à tous les fidèles sans exception, les laïcs peuvent également être appelés, de diverses manières, à collaborer plus immédiatement à l'apostolat de la hiérarchie, à l'instar des hommes et des femmes qui aidaient l'apôtre Paul à évangéliser, et peinaient beaucoup dans le Seigneur (cf. Phil. 4,3; Rom. 16,3 ss). Ils sont, en outre, susceptibles d'être appelés par la hiérarchie à exercer certaines tâches ecclésiastiques dans un but spirituel. »*

*Lumen Gentium 33, § 3 (cf. A.A. 10, 22. A.G. 15)*

## 12) La réception du Concile:

Les textes sont une chose. La réception en est une autre...

Évidemment, quarante ans après, il est difficile d'être précis et juste dans le souvenir.

---

<sup>(1)</sup> *N.B. : La traduction française n'est pas excellente, le temporel évoque les finances... il serait mieux de dire le « séculier ».*

*Cette remarque est essentielle lorsqu'on parle d'évangélisation.*

J'étais au séminaire lors du Concile.

L'insistance sur le baptême comme fondement de toute vie chrétienne nous y était enseigné – ou plutôt servait de base à notre formation de disciples de saint Jean Eudes, l'auteur du « Royaume de Jésus » (ou, plus exactement, de « La vie et le Royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes ») -, mais aussi par l'étude des « Jalons pour une théologie du laïc » du Père Congar (1953), et, si mes souvenirs sont bons, par un texte du Père Philipps au congrès de l'apostolat des laïcs de 1957.

Sur le coup, nous avons pris le Concile comme un appel au changement. C'est ainsi que nous recevions le mot « aggiornamento », que nous comprenions en le restituant dans ce que disait le Concile sur la nécessité de comprendre la révélation dans l'histoire (le mot histoire est employé 75 fois dans les textes du Concile), et en scrutant les « signes des temps ». Cela voulait surtout dire, pour nous, qu'il nous fallait être inséré dans la culture de notre temps.

Enfin, je le crois, notre réception a été marquée par l'insistance portée sur le Peuple de Dieu (l'expression est 72 fois dans les textes), ce Peuple qui avait été interrogé, auquel les évêques se référaient (le Cardinal Veillot affirmait que l'évêque devait être représentatif de son Peuple), un Peuple qui était présent au Concile par les 58 auditeurs et auditrices laïcs, ce Peuple qui semblait devoir maintenant précéder la hiérarchie, comme dans l'ordre des chapitres de *Lumen Gentium* ; le Concile n'ajoutait-il pas : « *la dignité des membres est commune à tous par le fait de la représentation dans le Christ* » (*Lumen Gentium* 9. 32) ?

### 13) L'après Concile :

Le Concile n'avait pas parlé de droit canonique - ou presque pas. Nous avons attendu le code de 1983 sans anxiété... nous n'étions pas passionnés par le droit.

J'avoue l'avoir reçu avec enthousiasme.

Il me semblait inscrire dans la règle de l'Église une vision nouvelle... Les temps apostoliques voyaient l'Église comme une communauté de foi, de partage et de vie ; Augustin la voyait comme une contre-société, le Moyen-âge comme la société tout entière, l'époque des Lumières comme une institution de sanctification dont les moyens de donner la grâce étaient les sacrements, le vingtième siècle retrouvait le sens de l'Église Corps du

Christ... Vatican II et le droit canon donnaient son congé à l'Église « société parfaite », inégale dans sa structure, animée par des clercs qui pouvaient se faire aider par des laïcs. Au contraire, se mettait en place l'image d'une Église fraternelle, tout entière ministérielle, où le sacerdoce des clercs était au service du sacerdoce commun des fidèles pour la gloire de Dieu.

Le droit, au fond, établissait une véritable « charte » du baptisé et donc du laïc chrétien.

### La « charte » des fidèles catholiques d'après le Droit Canonique

*Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe, quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ selon la condition et la formation propre de chacun (cf. Canon 208).*

*Les fidèles doivent vivre en communion avec l'Église - avec l'Église universelle, et avec l'Église locale à laquelle ils appartiennent (cf. Canon 209).*

*Les fidèles doivent s'efforcer de mener une vie sainte (cf. Canon 210).*

*Les fidèles doivent s'efforcer de faire connaître le Christ (cf. Canon 211).*

*Les fidèles doivent adhérer à ce que les pasteurs, comme représentants du Christ, enseignent de la foi ou décident pour l'Église (cf. Canon 212).*

*Les fidèles sont libres : ils doivent faire connaître leurs besoins spirituels et donner aux pasteurs leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église (cf. Canon 212).*

*Les fidèles ont droit de recevoir Parole de Dieu et sacrements (cf. Canon 213).*

*Les fidèles ont droit de célébrer Dieu suivant le rite auquel ils appartiennent et de mener leur vie spirituelle comme ils l'entendent, étant sauves les lois de l'Église (cf. Canon 214).*

*Les fidèles ont le droit d'association (cf. Canon 215).*

*Les fidèles ont le droit de promouvoir l'apostolat de leur choix. Mais aucune action ne peut se déclarer catholique sans le consentement de l'autorité compétente (cf. Canon 216).*

*Les fidèles ont droit à une formation chrétienne appropriée (cf. Canon 217).*

*Les fidèles qui font de la recherche théologique ont le droit à une juste liberté de recherche en gardant le respect dû au magistère ecclésiastique (cf. Canon 218).*

*Les fidèles sont libres de choisir l'état de vie qu'ils désirent (cf. Canon 219).*

*Les fidèles ont le droit à leur réputation et à la préservation de leur intimité (cf. Canon 220).*

*Les fidèles doivent subvenir aux besoins de l'Église (exercice du culte, entretien du clergé et des ministres, soutien de l'apostolat, aide aux pauvres) (cf. Canon 222).*

*Les fidèles doivent promouvoir la justice sociale et aider les pauvres (cf. Canon 222).*

*Les fidèles, soit individuellement, soit en groupe, doivent, dans la défense de leur droit, tenir compte du bien commun de l'Église (cf. Canon 223).*

*Les fidèles ont toujours le pouvoir de revendiquer leurs droits et de les défendre devant les tribunaux ecclésiastiques compétents (cf. Canon 227).*

Entre la fin du Concile et Christifideles laici, il s'est passé bien autre chose que la publication du code de droit canonique.

Il faut citer bien sûr les événements de 1968... et pour la compréhension de la place de la femme dans l'Église, la non-réception massive d'*Humanae vitae*.

Il faut citer aussi, pour un cercle plus restreint, la fondation du Conseil pour les laïcs, et, plus tard, la publication d'*Evangelii Nuntiandi* (décembre 1975). Tout en rappelant que la vocation spécifique des laïcs « *les place au cœur du monde et à la tête des tâches temporelles* ». *Evangelii Nuntiandi* ajoutait:

*« Il ne faut pas pour autant négliger ou oublier l'autre dimension: les laïcs peuvent aussi se sentir appelés ou être appelés à collaborer avec leurs pasteurs au service de la communauté ecclésiale, pour la croissance et la vie de celle-ci, exerçant des ministères très diversifiés, selon la grâce et les charismes que le Seigneur voudra bien déposer en eux.*

*Ce n'est pas sans éprouver intérieurement une grande joie que Nous voyons une légion de pasteurs, religieux et laïcs, épris de leur mission évangélisatrice, chercher des façons toujours plus adaptées d'annoncer efficacement l'Évangile et Nous encourageons l'ouverture que, dans cette ligne et avec ce souci, l'Église accomplit aujourd'hui. Ouverture à la réflexion d'abord, puis à des ministères ecclésiaux capables de rajeunir et de renforcer son propre dynamisme évangélisateur.*

*Il est certain qu'à côté des ministères ordonnés, grâce auxquels certains sont mis au rang des pasteurs et se consacrent d'une manière particulière au service de la communauté, l'Église reconnaît la place de ministères non ordonnés, mais qui sont aptes à assurer un service spécial de l'Église. »*

*Evangelii Nuntiandi 73, § 1, 2 et 3.*

Je souligne à dessein ce qu'à l'époque nous trouvions de plus novateur ou, plutôt, ce qui venait conforter « notre » lecture du Concile. Ce que les



évêques de France écrivait en 1996 était déjà en place avant Christifideles :

*« Dans ce but, l'Église de France a engagé de profondes révisions de ses fonctionnements et même des réformes structurelles importantes, par la constitution des conseils presbytéraux, des conseils diocésains de pastorale, des conseils paroissiaux de paroisses et de secteurs. D'autre part, de véritables charges ecclésiales sont désormais confiées à des laïcs, dans le domaine de la catéchèse, de l'animation liturgique et spirituelle, sans oublier les responsabilités financières et administratives. Beaucoup reste à faire pour trouver des formes d'organisation, de concertation et de prise de décision adaptées à la nature et à la mission de l'Église. Tous les diocèses s'y emploient, souvent grâce à l'impulsion donnée par de nombreux Synodes. »*

*Lettre aux catholiques de France, 1996*

Dix années après Evangelii Nuntiandi, en 1985, le Synode des évêques relit le Concile et place le concept de communion au centre de sa lecture de l'enseignement du Concile. C'est un éclairage nouveau sur ce qui aurait dû être déjà discerné dans Lumen Gentium 1, qui parle « *d'union intime* », à propos de l'Église. Cette lecture du texte devient évidente. Et l'on peut penser que cette évidence marque la fin du processus de changement de l'image que l'Église se faisait d'elle-même.

Si l'Église est une communion, être chrétien, c'est co-naître, c'est co-exister... c'est accéder à la communion avec le Père, par le Christ, dans l'Esprit.

## **2) Christifideles laici**

L'exhortation apostolique de Jean-Paul II, datée du 30 décembre 1988, présente les conclusions que le Pape tire du Synode des évêques de 1987. La tentation est fréquente dans le monde actuel de juger les personnes et les textes en fonction de ce qui précède. Ou l'on apporte du nouveau et les commentateurs parlent de rupture ; ou ils déclarent que cela n'a pas d'intérêt.

## 21) Une continuité :

Le Synode de 1987 n'apporte pas de rupture mais se situe dans une évolution dont il veut encourager les aspects positifs.

*« Le regard fixé sur l'après-Concile, les Pères synodaux ont pu constater de quelle façon l'Esprit a continué de rajeunir l'Église, en suscitant en elle de nouvelles énergies de sainteté avec la participation de nombreux fidèles laïcs. Nous en trouvons un témoignage, entre autres, dans le nouveau style de collaboration entre prêtres, religieux et fidèles laïcs; dans la participation active à la liturgie, à l'annonce de la parole de Dieu, à la catéchèse; dans les multiples services et tâches confiés aux fidèles laïcs, qui les ont si bien assurés; dans la floraison vigoureuse de groupes, d'associations, de mouvements de spiritualité et d'engagement; dans la participation plus large et plus marquée des femmes à la vie de l'Église et au développement de la société.*

*Dans le même temps, le Synode ne manquait pas de noter que le chemin post-conciliaire des fidèles laïcs n'a pas été sans difficultés ni dangers. Dans le concret, on peut rappeler deux tentations auxquelles ils n'ont pas toujours su échapper: la tentation de se consacrer avec un si vif intérêt aux services et aux tâches d'Église, qu'ils en arrivent parfois à se désengager pratiquement de leurs responsabilités spécifiques au plan professionnel, social, économique, culturel et politique; et, en sens inverse, la tentation de légitimer l'injustifiable séparation entre la foi et la vie, entre l'accueil de l'Évangile et l'action concrète dans les domaines temporels et terrestres les plus divers. »*

*Chrisfideles laici, 2, § 8 et 9*

## 22) Le mystère de l'Église :

Pour être clair, les textes préparatoires de ce Synode avaient été mal reçus car ils semblaient très cléricaux.

Par contre, même si sa diffusion fut trop restreinte à mon goût, l'exhortation fut reçue avec soulagement et même avec joie.

Le texte est beau.

Il est très structuré dans sa forme et très unifié dans le fond.

Il est donc très difficile d'en étudier une partie isolée.

La forme est celle d'une méditation théologico-biblique de la parabole des ouvriers de la vigne (Mt 20, 1-16)... et de Jn 15, 1-10 : « *Je suis la vigne et vous êtes les sarments* ». Au fond, il n'y est question que de « *l'influx vital que le Christ communique à ses membres* » (Vatican II, Ad gentes, 5).

Le langage, tout en étant précis et clair, est plus existentiel que dogmatique, et veut placer toute l'Église dans le souffle missionnaire de l'Incarnation et « *porter les fidèles laïcs à écouter le Christ qui les appelle à travailler à sa vigne* » et à entendre le Seigneur leur dire : « *Il n'est permis à personne de rester à ne rien faire* »... « Il n'y a pas de place pour l'inaction ».

De plus, même s'il s'oblige à parler principalement des laïcs, le texte sait qu'il est impossible de le faire séparément, comme si les laïcs étaient une race à part que l'on pouvait étudier « en soi », hors d'une réflexion sur l'ensemble de l'Église.

*« Dans l'Église communion, les états de vie sont si unis entre eux qu'ils sont ordonnés l'un à l'autre, leur sens profond est le même, il est unique pour tous : celui d'être une façon de vivre d'égale dignité chrétienne et la vocation universelle à la sainteté dans la perfection de l'amour... Le mystère... de l'Église révèle et revit, dans la diversité des états de vie et dans la variété des vocations, l'infinie richesse du mystère du Christ » (55).*

Ce mystère du Christ et de l'Église est au cœur de la méditation.

Et le Pape, tout en invitant à le contempler, en déploie la richesse.

Christifideles laici n'utilise pas la métaphore de la vigne pour donner un enseignement sur le laïcat. L'exhortation invite à une démarche spirituelle pour voir tout baptisé dans l'Église, grâce à la puissance du Fils ressuscité : « *Désormais, c'est à l'intérieur du mystère de l'Église comme mystère de communion que se révèle l'identité des fidèles laïcs, leur dignité originelle* » (Christifideles 8).

Par « adoption » baptismale, sa vocation et sa mission sont identiquement celles de l'Église, sacrement au cœur du monde.

Être chrétien, c'est vivre la mission du Christ, c'est être la communication que Dieu veut avoir avec le monde en Jésus-Christ. Être chrétien, c'est donc ouvrir, même dans la particularité des limites d'une vie ordinaire, à l'universalité de l'amour. Être chrétien, c'est vivre la tension dramatique de l'Église où se confrontent la liberté des hommes et l'être amoureux de Dieu.

74 fois le mot vocation se trouve dans Christifideles : à vrai dire, il y évoque les « appels » du Christ sous des aspects différents. Ici, c'est l'appel à vivre ce lien avec la mission du Christ (Christifideles 2), à approfondir la foi pour agir dans le monde (Christifideles 3) ; là, il invite à comprendre l'état de vie qu'il convient d'épouser (Christifideles 15)... Mais, en tout état de cause, la vocation est toujours une participation à l'être chrétien, c'est-à-dire à l'Église. Les laïcs « *doivent avoir une conscience toujours plus claire, non seulement d'appartenir à l'Église, mais d'être l'Église* » (Christifideles 9). Et cette Église est communion.

*« Moi, je suis la vigne, et vous les sarments » (Jn 15, 5). « De la communion des chrétiens avec le Christ découle la communion des chrétiens entre eux » (Christifideles 18).*

### 23) La place des laïcs :

Tout le chapitre II de Christifideles laïci ne fait qu'explicitement cette affirmation : l'Église est un mystère de communion et dans ce mystère, chacun, et donc chaque laïc -homme et femme- (l'exhortation donne une grande place aux femmes), est appelé à prendre conscience de sa responsabilité tout entière dans l'Église et pour le monde.

*« Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs » (Lumen Gentium 32). Jamais Christifideles n'oublie cet enseignement du Concile, même lorsque le Pape invite des laïcs à vivre dans l'organisation de la vie ecclésiale leur participation à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ (Christifideles 23).*

Autant Jean-Paul II semble encourager cette participation des laïcs à la fonction pastorale des ministres ordonnés (là où le caractère de l'Ordre n'est pas exigé, surtout lorsqu'il y a nécessité), autant il semble méfiant vis-à-vis d'une cléricisation des laïcs et d'une possible « *confusion et d'un possible nivellement entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel* » (Christifideles 23).

Cela dit, Jean-Paul II demande à toute l'Église d'être attentive aux charismes, aux dons de l'Esprit, qui ont tous une « *utilité ecclésiale* » et doivent être reconnus et même encouragés, après discernement, par les pasteurs de l'Église dont c'est la fonction.

Tout en ayant un véritable sens de l'Église particulière -c'est-à-dire du diocèse- et un sens de la communion au sein de l'Église universelle, Christifideles insiste beaucoup sur la paroisse dont elle invite à redécouvrir le sens, pour que chaque baptisé y trouve sa place. La vie chrétienne s'y exprime, au sein d'une communauté organique, c'est-à-dire organisée hiérarchiquement, parce qu'elle y trouve une communauté de foi et une communauté eucharistique : dans la paroisse, « *les ministères et les charismes sont tous nécessaires à la croissance de l'Église, chacun selon sa propre modalité* » (27). Afin de favoriser la responsabilité de chacun et de tous, Christifideles insiste sur la valeur des « *conseils pastoraux paroissiaux* » (27).

### **3) Vingt ans après Christifideles laïci**

Ma thèse est simple : Christifideles laïci donne des éléments, très actuels, pour vivre dans le monde où nous vivons.

Évidemment, je ne peux analyser que ce que je connais et ma réflexion est marquée par la vie du diocèse d'Évry. Celui-ci est riche de 1 200 000 habitants « officiels » et de 60 000 « sans papiers ». On peut estimer à 100 000 le nombre des personnes de culture musulmane et à 800 000

celles qui ont un lien, peut-être très tenu<sup>(1)</sup>, avec la communauté catholique (mais, parmi elles, on ne compte que 24 000 pratiquants réguliers).

Cette population est mobile (50 % de la population change tous les sept ans) et plus du quart des naissances est d'origine africaine. Pour plus de 120 paroisses, réparties en 23 secteurs, nous bénéficions de 72 prêtres en activité réelle et d'une vingtaine de prêtres étudiants (en provenance d'autres pays).

Bien des laïcs « y vivent l'Évangile en servant les personnes et la société ». Cela est particulièrement vrai dans le domaine associatif et dans l'animation politique locale.

Les mouvements d'action catholique, qui avaient autrefois une place prépondérante dans l'animation de la vie du diocèse, sont aujourd'hui réduits en nombre, même si certaines équipes sont actives.

Les mouvements éducatifs, comme le scoutisme, sont plutôt en progression, même s'ils manquent cruellement de responsables jeunes... les jeunes étant happés par la grande ville ou souvent trop mobiles pour prendre des responsabilités.

Enfin, se développent autour des « vieilles » congrégations religieuses comme des « nouvelles » communautés, des réseaux d'amis qui s'entraident dans la formation spirituelle.

Le diocèse d'Évry - Corbeil-Essonnes vient de célébrer le troisième Synode (la fréquence décennale des Synodes semble s'imposer à cause de la mobilité de la population). Deux mille laïcs, diacres, religieuses, religieux et prêtres, répartis sur tout le diocèse, ont préparé plus de trois cents motions qui ont nourri le Synode où étaient délégués plus d'une centaine de laïcs.

Le Conseil diocésain de pastorale (composé de 23 laïcs, d'un diacre et de 3 prêtres) continue le travail synodal et propose, par exemple, des solutions pour les rapports entre les paroisses et l'enseignement catholique, la pastorale des personnes demandant des funérailles au crematorium,

---

<sup>(1)</sup> *Ce chiffre est une extrapolation, sans doute aventureuse : environ deux tiers des personnes qui demeurent en Essonne demandent au moins « un petit quelque chose » à l'Église. Il est clair qu'une très vaste majorité d'entre elles se pense cependant totalement éloignée de toute Église.*

l'aspect pastoral des demandes d'argent dans un diocèse pauvre et en déficit, l'accueil dans les paroisses, ou encore l'accompagnement des laïcs en responsabilité.

La quasi totalité des 21 laïcs en charge d'un service diocésain (formation, relation avec le judaïsme, avec l'islam, la catéchèse, etc.) sont le lien ordinaire et souvent exclusif, dans leur domaine, avec la Province et les services de la conférence épiscopale.

La pastorale de la prison (150 personnes y participent régulièrement), la pastorale des gens du voyage (placée sous la responsabilité d'un lecteur-acolyte), la responsabilité de l'école catholique (20 000 élèves), sont totalement animées par des laïcs, même si, régulièrement, des prêtres y participent...

150 laïcs (rémunérés ou bénévoles) ont une participation active à la charge pastorale et figurent comme tels dans l'annuaire du diocèse.

Aux nuances près, mon prédécesseur a voulu garder les anciennes paroisses pour ne pas perdre la proximité avec les diverses populations, et il a confié chacune à une équipe animatrice composée de laïcs et d'un prêtre modérateur... Les prêtres, nommés *in solidum* au sein des secteurs qui rassemblent ces paroisses -*de facto* -, assurent, avec un Conseil pastoral de secteur, la coordination et même la mutualisation d'un certain nombre de services ailleurs dévolus aux paroisses (préparation des sacrements, par exemple).

Plus de sept cents laïcs sont membres d'une équipe animatrice (il y a évidemment à côté de ces équipes animatrices, des conseils économiques, des équipes liturgiques, des catéchistes pour enfants, jeunes et adultes, des responsables d'aumônerie, des équipes d'accueil dans les paroisses, des équipes « funérailles », etc.). Ces laïcs sont majoritairement des femmes et ce sont souvent des femmes qui assurent la responsabilité des équipes, comme si être femme invitait à prendre soin de la vie de la communauté.

Au niveau diocésain, les laïcs participent au conseil épiscopal élargi (laïcs en charges des responsables laïcs, de la pastorale des cités populaires, de la formation, de la coopération missionnaire et des pèlerinages, des jeunes) avec des diacres (secrétariat général du diocèse, diaconie de la charité), une religieuse (pour la vie religieuse) et des prêtres.

Cette organisation a fait prendre conscience qu'il existe dans le diocèse beaucoup plus de ressources spirituelles et humaines que le nombre de prêtres incardinés actifs pourrait le laisser supposer.

Le Synode vient de donner quelques lignes simples d'action pour le diocèse : le Synode nous a demandé d'oser être une Église pour ouvrir l'Évangile à ceux qui ont soif de vie spirituelle, pour vivre l'Évangile du partage avec tous ceux que Dieu a placés à proximité, pour célébrer l'Évangile dans une communauté diversifiée, pour mettre l'Évangile au cœur de la vie des familles.

Dans une société très diversifiée par le nombre d'ethnies, par les cultures, par les croyances et les convictions, ce simple énoncé des demandes du Synode montre que la recherche d'unité se fait autour de la Bible. Mais on ne peut cacher que les images de l'Église que se font les fidèles, prêtre ou laïcs, sont extrêmement différentes et très difficiles à concilier autrement qu'en ayant l'audace « d'oser », c'est-à-dire l'audace de prendre au sérieux la mission de chacun et de tous.

A vrai dire, le moteur de toute pastorale est la confiance. Et c'en est aussi le fruit.

Quelles sont les difficultés actuelles ?

### 31) Une crise du croire :

Notre conférence épiscopale a entamé un travail sur « Indifférence religieuse et visibilité de l'Église ». Les mots ont leur importance : « Indifférence religieuse » semble exprimer une inquiétude à propos d'un constat, et « visibilité religieuse » suggère un défi à relever pour supprimer l'inquiétude.

Le contexte social de la réflexion sur la place des laïcs a beaucoup évolué depuis vingt ans. Certes, la société est de plus en plus sécularisée, mais l'Islam et les communautés évangéliques se présentent souvent comme des groupes dans lesquelles une véritable vie spirituelle est possible, tandis que l'Église catholique, vieillie, serait engoncée dans une liturgie incompréhensible, des principes rigides en matière de morale sexuelle et une théologie trop intellectuelle. Les jeunes musulmans savent dire les



pratiques qui les font musulmans, les jeunes catholiques ont du mal à exprimer leur foi, d'autant qu'ils ne veulent pas la réduire à une pratique. Mais il n'y a pas que cela : beaucoup de jeunes musulmans ont une vie spirituelle, une vie fraternelle, une vie de partage, une vie de fête plus marquée que les jeunes chrétiens. Au moins en surface, la vie chrétienne ne semble pas « signifiante » à beaucoup de jeunes.

A vrai dire, le problème semble surtout résider dans le fait qu'Église « majoritaire », on demande à l'Église catholique, de plus en plus, d'être un service public et religieux, qui prenne en compte les grandes peurs des hommes et sacralise – sans vraiment de rapport avec la foi au Christ – quelques étapes de la vie des hommes et des femmes. A un moment où le « privé » est valorisé, l'Église apparaît comme une institution publique. De plus, tout se passe comme si la sécularisation, après avoir atteint le « vivre ensemble » dans la société et après avoir atteint les cœurs de beaucoup de catholiques qui se construisent un catholicisme à leur manière, atteignait maintenant l'intérieur de l'Église, même dans ses célébrations. Il arrive par exemple que des obsèques ou des mariages soient davantage des célébrations de la personne que des célébrations de la foi et de l'espérance chrétiennes.

Bien plus, une partie des fidèles, pendant des années, a pensé trouver dans le « social » une manière de faire admettre la foi dans la société. Même si, aujourd'hui, le nombre de militants a fondu comme neige au soleil, l'Église, grâce à eux, bénéficie d'une image favorable parce qu'elle est située près des plus pauvres, et cela n'est pas rien. Mais, souvent, cela a conduit à identifier le « social » et le « chrétien »... en oubliant le rapport à Dieu, constitutif du chrétien... d'autant plus facilement que nombre de ces fidèles n'ont pas voulu être visiblement rattachés à la communauté paroissiale. Ces personnes, leur manière de penser et leurs mouvements, manquent aux paroisses pour que celles-ci soient pleinement la « fontaine spirituelle » du village.

Christifideles met en relief la nécessaire participation à la vie paroissiale de tous : ce message est d'actualité, même si les conditions de vie ne le rendent pas forcément facile à mettre en œuvre. A la difficulté de croire, que Christifideles connaît déjà, la paroisse est en quelque sorte déjà une réponse : « *Bien souvent, le contexte social, surtout en certains pays et en certains milieux, subit les secousses violentes des forces de désagrégation et de déshumanisation : l'homme est égaré et désorienté, mais dans son cœur*

*subsiste toujours le désir de pouvoir expérimenter des rapports plus fraternels et plus humains. La réponse à ce désir, la paroisse peut la fournir.* » (Christifideles 27). Mais, pour que ce désir soit honoré, il serait sans doute nécessaire que la paroisse trouve, toujours de manière nouvelle, les moyens de s'adresser à la personne tout entière - corps, cœur, âme - de ses fidèles, à son besoin de communauté, de réflexion, et d'échange. Incontestablement, le fait de réunir des personnes de différentes ethnies et de différentes cultures est un véritable signe à l'heure de la mondialisation : il importe de construire une Église humainement significative de la communion (ce qui ne veut pas dire communautariste, ni même communautaire au sens - de rassemblement affectif - reçu actuellement de ce terme).

### 32) Une crise de la réflexion ecclésiale :

Avant Vatican II et Christifideles laïci... la réflexion ecclésiale pouvait sembler plus facile à exposer : l'Église était posée comme une société parfaite en face de l'État autre société parfaite. Les théologiens pouvaient évoquer saint Augustin et la théologie des deux glaives (qu'on lui attribuait à partir d'une réflexion sur Luc 22. 38 « *Seigneur, voici deux glaives* »). Dans cette vision du monde, les prêtres étaient vus du côté de l'ecclésial, du spirituel, de l'autorité, du culte, de l'apostolat, et les laïcs du côté du séculier, du temporel et du politique.

Le Concile change cette manière de voir, en définissant l'Église comme un sacrement, ou, si l'on veut, « *un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain* » (Lumen Gentium 1). D'une certaine manière, l'Église n'est plus pensée en face du monde, mais au cœur du monde. Elle est tout entière séculière - disons incarnée dans le temps de la vie ordinaire. Certes, le Concile, et Christifideles laïci, ne cessent pas de proclamer le caractère « séculier » du laïc, mais cela ne peut plus se comprendre dans le schéma d'autrefois. D'autant qu'ils affirment aussi que les laïcs « *en raison de leur baptême, sont fait participants, selon leur mode propre, à leur manière, de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ. Ils exercent, pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien* » (Lumen Gentium 31).

Même si ce numéro 31 affirme clairement que le « temporel » est le domaine propre des laïcs... et que l'on ne peut pas opposer deux passages d'un même paragraphe du Concile, il est clair qu'après Vatican II, Christifideles laici ne revient pas sur cette manière sacramentelle de poser le rapport laïc-prêtre dans le monde et la société.

Or, l'instruction du 15 août 1997 de la Congrégation du clergé semble pratiquement ignorer ce changement, voire le déplorer pour renforcer l'efficacité de l'appel aux vocations sacerdotales. On peut le comprendre, si ce changement de ton voulait être un renforcement de l'appel aux laïcs à évangéliser leur famille et le monde. Mais ce qui ressort de l'instruction est plus une crainte des abus qu'un appel. Dans le diocèse, à de rares exceptions près, les abus dénoncés par cette instruction ne me semblent pas exister. Intuitivement, les prêtres et les laïcs trouvent, avec un grand sens de la foi, une manière de travailler ensemble qui respecte les uns et les autres... et, pour tous, « les laïcs ne sauraient remplacer le prêtre ». Il me semble même que, plus les uns et les autres ont le sens de l'Église sacrement, plus ils se renforcent mutuellement dans leurs vocations respectives. La réflexion sur la communion « casse » les logiques de pouvoir fonctionnel.

Cela dit, une difficulté demeure et elle est réelle. Elle affecte aussi bien les prêtres que les laïcs : il est difficile à tous d'exprimer de manière claire une vision d'Église dans laquelle se situent clairement et s'articulent le sacerdoce commun et le sacerdoce presbytéral.

Christifideles laici donne un esprit, une spiritualité, qui permettent de vivre la différence prêtre-laïc dans la communion, mais qui n'ont pas encore été pleinement reçus ; la méditation de Jean-Paul II a un caractère nettement eschatologique assez peu relevé jusqu'à présent : « *L'Église communion est le peuple nouveau, le peuple messianique... Sa destinée est le Royaume de Dieu* » (Christifideles 19).

D'une certaine manière, il me semble qu'il faudrait réellement passer d'une réflexion fondée sur « le caractère séculier » de la vocation des laïcs, caractère dont le fondement biblique ne saute pas aux yeux, sauf à dire que toute l'Église est « dans le monde », à une théologie renouvelée des charismes, dont les communautés nouvelles prouvent la fécondité... et que Christifideles annonce largement. Le rôle de l'Église dans la société est lié

à l'eschatologie. Il s'agit de témoigner, au cœur de la vie et des crises, de la nouveauté définitive de l'Amour.

Ministre de l'Eucharistie et de la Parole, le prêtre est celui qui porte sacramentellement cette nouveauté radicale de l'amour, et c'est pourquoi sa mission est de permettre au multiple et au différent de se rassembler dans l'amitié et d'anticiper la vie éternelle. Le ministère de l'Évêque et des prêtres consiste à mettre en rapport la diversité, voire la désunion des hommes, avec l'unité de Dieu.

*« L'Église qui est en France fait depuis quelques années une double expérience. En même temps qu'elle constate sa pauvreté, son affaiblissement institutionnel et une certaine perte de reconnaissance sociale, elle apprend à vivre à l'intérieur d'elle-même le mystère de communion qui la constitue.*

*Grâce au travail entrepris par de nombreux synodes diocésains, grâce à la collaboration qui se développe entre prêtres, diacres et laïcs, dans de multiples domaines de l'action pastorale, il est donné à beaucoup de personnes de découvrir que l'Église n'est pas une structure qui leur serait extérieure, mais un corps vivant et organisé, façonné et construit par la Parole de Dieu et les sacrements de la foi, et où chaque baptisé peut trouver sa place, en fonction de sa vocation et de sa mission particulière. »*

*Les Évêques de France,  
Lettre aux catholiques de France (1996)*

L'Église communion est une Église eucharistique : dans l'Esprit-Saint, elle est totalement unie et offerte au Père par le Christ-Tête, grâce au ministère des prêtres qui actualisent son sacerdoce dans l'actualité vécue par l'ensemble du Peuple.

A l'évidence, beaucoup de fidèles qui s'adressent aux communautés locales ne sauraient pas formuler combien ils sont en harmonie avec cette image de l'Église sacrement. Par contre, ils savent dire combien ils refusent une Église société comme les autres, administrative et bureaucratique. Spontanément, pour eux, l'Église doit être communion.

### 33) Une crise systémique :

La richesse de l'apport de Christifideles est d'aborder la question de la place des laïcs, d'abord d'une manière mystique, en lien avec le mystère de Dieu qui se révèle. Cela est essentiel et défie le temps.

Mais, évidemment, Christifideles laïci ne donne pas de clé immédiate, ni aux pasteurs, ni aux laïcs : dans un diocèse, dans une vie, tous les problèmes sont liés, et font « système ». Certes, personne ne doit rester à ne rien faire... mais la récolte est difficile à organiser ! Il faut être toujours comme penché en avant dans un élan missionnaire pour y arriver. Christifideles laïci parle de « communion missionnaire » (32).

*« La mission de l'Église dérive de la nature même, telle que le Christ l'a voulue : celle d'être le signe et le moyen... de l'unité du genre humain.*

*Cette mission a pour but de faire connaître et de faire vivre par tous la nouvelle communion qui, par le Fils de Dieu fait homme, est entrée dans l'histoire du monde ».*

*(Christifideles laïci 32).*

Comment ne pas voir, dans l'Essonne, que le dynamisme missionnaire doit s'affronter à la mobilité des personnes dans le temps et l'espace, et que les rapports dans l'Église sont aussi des rapports homme-femme (alors que ce rapport évolue rapidement dans la société), des rapports entre prêtres dépendant du droit de l'Église et laïcs dépendant aussi de la législation sur le travail, des rapports salariés-bénévoles, des rapports entre personnes ayant donné toute leur vie et personnes qui s'engagent pour un moment, des rapports entre prêtres âgés et actifs et jeunes retraités laïcs, des rapports entre personnes de niveaux culturels différents (un certain nombre de laïcs pouvant avoir davantage de compétence dans des « sciences sacrées » que certains prêtres), de personnes laïques de classe moyenne et de prêtres vivant avec des revenus très faibles, de personnes de spiritualités différentes, de personnes servant des communautés « chaudes » et des personnes individualisées par des modes de vie harassants, de ruraux et d'urbains, de vieux et de jeunes, de personnes plus proches de Trente que de Vatican II, et d'autres déjà à un Vatican IV (imaginaire)?

Pour permettre un travail et une vie en commun il faut sans cesse actualiser l'appel à la mission. Dès que le dynamisme de la Parole disparaît, toutes les organisations s'écroulent.

Pour cela, la vie spirituelle des fidèles, de tous les Christifideles, est essentielle. Cette vie de foi entraîne à passer du visible à l'invisible. Pour autant, elle ne néglige pas le visible. Pour qu'elle se vive sans trop de difficultés, il est capital de faire attention à quelques conditions matérielles : la clarté dans l'établissement des missions et dans « l'investiture » publique des personnes missionnées, m'apparaissent importantes. Certes, des lettres de mission existent qui explicitent les tâches, encouragent spirituellement, déterminent des durées, attribuent des personnes-références... Mais, et c'est sans doute ma responsabilité, ni à l'intérieur des communautés, ni à l'extérieur, dans la cité, ces missions ne sont vraiment connues. Et c'est un inconvénient, même si beaucoup de laïcs répugnent aux signes publics et si l'évêque craint le cléricisme. Cet inconvénient se manifeste plus ou moins dans la plus grande difficulté d'appeler d'autres laïcs à participer à la charge ecclésiale, dans la moindre facilité pour trouver des dons ou pour être pris comme un interlocuteur sérieux qui peut parler au nom de la communauté ecclésiale locale. Ce point doit être travaillé pour que l'appel, le témoignage, la profession de foi, l'épiclese, l'acceptation de la communauté, l'envoi et la promesse de soutien, qui doivent accompagner toute charge dans l'Église soient manifestes.

Là encore, Christifideles voit clair en demandant une certaine forme d'institutionnalisation des apports des laïcs à la vie paroissiale, je l'ai rappelé tout à l'heure en particulier, par les « conseils pastoraux paroissiaux » (dans le diocèse, nous disons « conseils pastoraux de secteur»). Même si d'autres formes existent dans le diocèse d'Evry, c'est bien dans cet esprit que nous travaillons.

x

x

x

Christifideles laici se conclut par une prière à la Vierge Marie. Comment ne pas la faire nôtre ?

Marie est l'image de l'Église.

Elle est, dans sa pauvreté, par son lien avec la Pâque du Christ, une vivante.

C'est une personne. Elle rappelle sans cesse que l'Église est née d'une personne et rassemble des personnes. Elle est l'antithèse de toutes les tentations de collectivisme et de communautarisme. C'est essentiel aujourd'hui !

Mais elle est une personne totalement pour les autres, pour Dieu. Son cœur est aux dimensions du cœur du Christ : il est un pur reflet de l'amour en Dieu et de l'amour de Dieu.

A mille lieues de tout individualisme.

Marie est la patronne du diocèse d'Évry.

Qu'elle le maintienne sous sa bonne garde !

+ 7. Dubost

† Michel Dubost  
Évêque d'Évry - Corbeil-Essonnes

